

Compte rendu de visite de services – CT en formation CHSCT

Site : Villeneuve de la Rivière

Date & heure : 20 /09/2018– .10 h à 12h

Délégation CT :

- Obligatoire**
- HELMRICH Angel -
Représentant du
Personnel
 - PUIG Louis -
Représentant des
collectivités

- Facultative**
- FIGAROLA Cédric -
ACFI
 - M. VILA – Assistant de
prévention

Étaient présents lors de la visite :

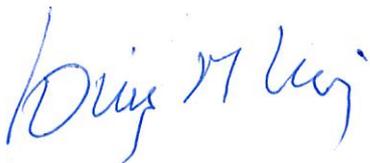
- XANCHO Phillipe –
Secrétaire général

Copie : Autorité territoriale de la collectivité, Médecin de prévention, membres du CT.

Entretiens avec l'Autorité territoriale / les agents
Observations : L'entretien a eu lieu dans le Bureau du DGS. Le DGS était accompagné de l'assistant de prévention (Agent de police municipale). Le DGS précise que la commune a fait l'objet d'une visite il y a quelques mois et il s'étonne de cette nouvelle visite. Les membres du CHSCT lui rappellent que le CHSCT n'a pas vocation à faire de la répression, le CHSCT est là simplement en tant qu'observateur et conseiller. <ul style="list-style-type: none">- Il est venu aujourd'hui à ce titre pour faire le point sur l'évolution des préconisations faites dans le DU. Le DGS remet une copie du rapport d'inspection et un pointage des actions mises en œuvre est fait. <ul style="list-style-type: none">- Il est constaté une réelle prise de conscience des dangers et une prise en compte rapide et effective des problématiques soulevées par le DU La délégation du CHSCT fait le point avec le DGS sur le taux d'absentéisme bien supérieur au ratio moyen. <ul style="list-style-type: none">- Le DGS précise qu'il y a 17 agents ce qui correspond à 14 ETP et qu'actuellement il y a un agent en longue maladie, un agent qui termine son Temps partiel thérapeutique et un agent du service technique qui a eu un accident du travail.- Ce sont ces éléments qui expliquent ce taux d'apparence très élevé.
Locaux visités
Observations : La délégation du CHSCT a fait une visite des ateliers et des locaux périscolaires. <ul style="list-style-type: none">- Elle a été amenée à constater que tout est mis en œuvre pour éviter autant que faire se peut et dans les cadres des observations qui sont faites par les services de prévention les accidents et préserver la santé des agents.- <i>Il est précisé aussi qu'il faut impérativement que tout accident de service soit signalé immédiatement par l'agent qui en est victime sur un registre. La délégation du CHSCT rappelle que c'est une OBLIGATION.</i>
Procédures présentées
Observations : Les membres de la délégation ont constaté avec satisfaction que les recommandations faites par les élus du CHSCT et les services de prévention, étaient prises en compte par les autorités locales ; un débat s'instaure ensuite sur la nécessité de mutualiser et centraliser les services de prévention au niveau du CDG, afin que les collectivités locales n'aient qu'un seul interlocuteur en matière d'hygiène et sécurité.

Le CT en formation CHSCT et les services spécialisés du CDG 66 restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Représentant des élus au CT :



Représentant du personnel au CT :

